

Je souhaite attirer votre attention aux extraits suivants du rapport annuel de l'Ombudsman concernant le projet 1420 Boul. Mont-Royal et le promoteur de Corev, Daniel Revah en lien avec les nuisances vécues durant les travaux :

“Malheureusement, plusieurs promesses faites par le promoteur demeureront sans suite, malgré les efforts consentis par l'arrondissement.” Et “Or les pouvoirs réglementaires limités de l'arrondissement conjugués à une collaboration inégale du promoteur rendent la situation difficile à gérer.” Source page 20:  
[https://ombudsmandemontreal.com/wp-content/uploads/2021/05/FR\\_Rapport-annuel-OdM-2020.pdf](https://ombudsmandemontreal.com/wp-content/uploads/2021/05/FR_Rapport-annuel-OdM-2020.pdf)

Aucun usage commercial\* : restaurant, salle de réception, cellier, ferme urbaine, ou autre, ne doit être octroyé. Ceci permettrait au promoteur de trouver une faille (un loophole) et d'exploiter à sa guise sans aucun pouvoir réglementaire de l'arrondissement ou respect pour les citoyens, si nous nous basons sur notre expérience passée. Et convenons qu'aucune mesure d'atténuation, aussi insignifiante soit-elle (valet, quelques places de stationnement en interne pour une occupation 800 + 80 personnes, couvre-feu à 11PM) ne doit être prise pour acquiesce... si on se fie au comportement passé.

\*Un usage commercial ici implique que des gens en externe pourront utiliser les espaces. Car, convenons que ce terme (commercial), qui permet de désigner clairement la situation, est utilisé tellement rarement dans toute la documentation disponible que plusieurs voisins pensent que l'usage est réservé aux résidents du 1420. Ce manque de clarté est-il volontaire de la part des différents intervenants ?

Nous avons déjà vécu l'enfer dans les dernières années, vous devez protéger les citoyens !

Phil Huot